

# Penser l'action sociale à partir des communs environnementaux : enjeux et limites d'une expérimentation participative et délibérative

**Benoît Prévost**

DANS **REVUE FRANÇAISE DES AFFAIRES SOCIALES 2025/4 n° 254** , PAGES 159 À 182  
ÉDITIONS **DREES MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

ISSN 0035-2985

DOI 10.3917/rfas.254.0160

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-revue-francaise-des-affaires-sociales-2025-4-page-159?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour DREES Ministère de la santé.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# **Penser l'action sociale à partir des communs environnementaux : enjeux et limites d'une expérimentation participative et délibérative**

Benoît Prévost

## RÉSUMÉ

Les mutations de l'action sociale ont été accompagnées de reconfigurations territoriales des relations entre les différents acteurs, publics et privés, prenant en charge les questions sociales. L'importance croissante des enjeux sociaux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité a conduit à l'émergence d'innovations sociales portées par des structures de l'économie sociale et solidaire parfois étrangères au secteur de l'intervention sociale. C'est le cas d'un collectif qui a tenté de mettre en œuvre le revenu de transition écologique, une proposition universitaire visant notamment à articuler les principes d'une économie permacirculaire aux structures de l'État social. L'article revient sur les apports et les limites de cette expérience. En s'appuyant sur des logiques de démocratie participative et délibérative, elle a contribué à l'émergence de représentations et de valeurs partagées sur des communs environnementaux dont la gouvernance pourrait reposer sur de nouvelles logiques d'insertion et de création d'activités. Mais elle s'est heurtée à des limites institutionnelles dont le dépassement pourrait être un enjeu déterminant pour une transition écologique pensée et conduite par des acteurs ancrés dans les problématiques environnementales et sociales spécifiques à chaque territoire.

## ABSTRACT

### **Rethinking Welfare Action through Environmental Commons: Challenges and Limitations of Participatory and Deliberative Experimentation**

Transformations in welfare action have been accompanied by territorial reconfigurations of the relationships between the various public and private actors in charge of social affairs. The growing importance of social challenges linked to climate change and biodiversity loss has led to the emergence of social innovations driven by entities in the social and solidarity economy, sometimes outside the traditional social welfare intervention sector. This is the case of a collective that attempted to implement the ecological transition allowance, an academic proposal aimed in particular at connecting the principles of a “permacircular” economy with the structures of the social state. The article examines both the benefits and the limits of this experiment. Drawing on participatory and deliberative democratic logics, the experiment helped to foster the emergence of shared representations and values concerning environmental commons, whose governance could rely on new approaches to integration and activity creation. However, it encountered institutional constraints, the resolution of which could prove crucial for an ecological transition designed and implemented by environmental and welfare actors with a deep grounding in the issues specific to each region.

## Introduction

L'action sociale constitue aujourd'hui un ensemble de domaines et de pratiques d'intervention dont la structuration et les frontières ont évolué sous l'influence du « paradigme de l'insertion-inclusion » (Lafore, 2024) et des mutations de la question sociale et de la protection sociale (Castel, 1995, 2014 ; Palier, 2008). La montée en puissance des enjeux du changement climatique et de la transition écologique a fortement contribué à ces mutations au cours des dernières années (Laurent, 2018). En particulier, les questionnements sur l'inclusion et la justice sociale dans la transition (Bourg, 2020 ; CNLE, 2024) ont alimenté aussi bien une réflexion politique sur les enjeux démocratiques du changement climatique (Laurent, 2020 ; Stadius, 2017) qu'une réflexion pratique sur les modalités de mise en œuvre de solutions susceptibles de répondre conjointement aux enjeux sociaux et écologiques (Swaton, 2022).

C'est dans cette dernière perspective que nous inscrivons cet article. Nous avons en effet suivi pendant près de dix ans un collectif d'acteurs qui, sur un territoire marqué par le déclin industriel et des niveaux très élevés de chômage et de pauvreté (Prévost, 2020), a porté des expérimentations en vue de nourrir de nouvelles dynamiques territoriales s'appuyant sur la mobilisation des communs socio-environnementaux. Ces expérimentations, et en particulier celle de la mise en place du revenu de transition écologique (RTE), correspondent d'après nous aux différents enjeux auxquels l'action sociale est aujourd'hui confrontée lorsqu'elle est prise en charge par des acteurs qui lui sont *a priori* étrangers et qui, d'une certaine manière, font de l'action sociale « sans qu'ils n'en fussent rien ».

Le revenu de transition écologique (RTE) est un « dispositif visant à verser un revenu à des personnes physiques, en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie et le lien social » (Zoein, 2020). Basé sur les principes de la soutenabilité forte et de l'économie permacirculaire, à la croisée de l'écologie politique, de l'économie sociale et solidaire et de la socio-économie écologique, le RTE est une proposition issue du monde académique, défendue comme nouveau modèle économique et une innovation sociale de rupture (Swaton, 2018). La mise en œuvre du RTE suppose la création d'une coopérative de transition écologique (CTE) associant des parties prenantes hétérogènes allant des « porteurs de projets de transition » aux collectivités territoriales. Cette CTE a pour objectif « de créer un écosystème durable et résilient qui, partant des compétences des personnes, met en commun des savoir-faire et des connaissances au sein d'un réseau composé de citoyens, d'associations, de collectivités et d'entreprises » (Swaton, 2020). L'expérimentation, aujourd'hui déclinée sur plusieurs territoires en France et en Suisse, montre une forte diversité de trajectoires (encadré 1). La variété des trajectoires est liée en grande partie aux configurations initiales des dynamiques coopératives dans chaque territoire : écosystèmes à créer ou préexistants, nature des parties prenantes impliquées dans ces écosystèmes (en particulier les pouvoirs publics). Partant d'une approche institutionnaliste appliquée au développement territorial et aux innovations sociales (Prévost, 2020), nous interrogeons ici les dynamiques et les limites de l'expérimentation du RTE en tant que geste démocratique visant à reconfigurer les

interactions entre ces parties prenantes en s'appuyant sur l'idée de système socio-écologique, à savoir un système d'acteurs liés par leur appartenance et leurs interdépendances à et dans un environnement écologique spécifique (Redman *et al.*, 2004 ; Lagadeuc et Chenorkian, 2009 ; Colding et Barthel, 2019a ; Partelow, 2018). Ce système socio-écologique est au fondement de l'émergence de communs (McGinnis et Ostrom, 2014 ; Ostrom, 2009, 2010). Si toutes les expériences de CTE et de RTE n'y font pas référence, celle que nous avons suivie y est particulièrement attachée : la revendication d'une démarche visant à faire émerger des communs sur le territoire et à accompagner la formation de savoirs, d'expertises et de pratiques économiques, politiques et sociales, liées à ces communs a été l'une des clefs de voûte de la légitimation de la CTE Audyssées, dans la Haute Vallée de l'Aude.

À ce jour, il n'y a pas, sur ce territoire, de communs au sens strict du terme tel qu'on les retrouve conceptualisés par Elinor Ostrom, car cela supposerait l'existence d'un faisceau de droits formellement et informellement institués autour d'une ressource commune dont les usages et les usagers seraient identifiés (Ostrom, 2009). Il s'agit plutôt de communs émergeant de pratiques collectives (Dardot et Laval, 2015) visant une transformation à la fois économique, sociale et écologique d'un territoire (Defalvard, 2023) conçu comme la base d'un système socio-écologique dont Ostrom fait la pierre angulaire de la dynamique des communs (*op. cit.*). L'expérience que nous avons suivie se situe donc en amont des communs en tant que système de droits et de gouvernance : c'est une tentative de constitution, voire d'institution plus ou moins formelle de communs, supposant la reconnaissance de biens communs relevant d'enjeux pluridimensionnels. Nous montrerons dans cet article en quoi cette expérimentation permet d'interroger l'évolution des logiques et des formes de l'intervention sociale même si ce n'est pas, initialement, l'objectif de ses promoteurs.

Dans un premier temps, nous présenterons les liens entre RTE, action sociale et communs environnementaux en insistant sur les enjeux institutionnels et organisationnels de l'action sociale confrontée aux enjeux de la transition écologique. Nous en viendrons ensuite à l'histoire de l'expérimentation du RTE dans la Haute Vallée de l'Aude en mettant en lumière les trajectoires de tâtonnement propres à la logique expérimentale. Enfin, nous nous pencherons sur les difficultés liées aux contraintes institutionnelles et politiques qui pèsent sur le modèle économique du projet avant de conclure sur les perspectives qu'ouvre cette histoire singulière.

## Le revenu de transition écologique comme action sociale

Le revenu de transition écologique (RTE) peut être appréhendé comme une proposition académique d'innovation sociale en prise avec les nouveaux enjeux portés par les acteurs du développement territorial face à la pauvreté, au chômage de longue durée, au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité. Dans un premier temps nous revenons rapidement sur les mouvements

institutionnels qui ont conduit de nouveaux acteurs à prendre part à une action sociale centrée sur le paradigme de l'insertion-inclusion, ce qui suppose le décloisonnement des dispositifs antérieurs et une attention croissante portée par les politiques publiques à l'ancrage territorial et les innovations sociales pour faire face à ces enjeux. Dans un second temps nous présentons le RTE et sa place dans ce mouvement global.

### ***Le décloisonnement de l'action sociale territoriale : ESS et transition écologique***

D'un point de vue institutionnaliste, un état donné de l'environnement du jeu social génère un ensemble de risques et d'incertitudes auxquelles répondent les institutions, incarnant une représentation dominante des problèmes publics et de leurs solutions. Les transformations de l'environnement génèrent des transformations institutionnelles qui, elles-mêmes, à leur tour, génèrent de nouveaux risques et incertitudes liés aux nouvelles règles du jeu modifiant la position de chacun des acteurs (Prévost, 2010). Les mutations de l'action sociale sont ainsi le résultat d'un jeu complexe entre transformations de la question sociale sous l'influence des risques sociaux eux-mêmes changeants (Castel, 1995), évolutions des discours et représentations sur ces risques et ceux qui les subissent (Duvoux et Paugam, 2013) et adaptation de la structure institutionnelle conçue à partir d'un état antérieur des risques sociaux, de leurs analyses et des représentations et discours associés (Lafore, 2024).

C'est le cas, notamment, avec les transformations qui ont marqué le champ de la lutte contre la pauvreté et le chômage de longue durée. Discours et politiques publiques ont mis en avant le paradigme de l'insertion-inclusion en même temps que celui de l'activation des publics dont la capacité et la volonté à retrouver un emploi sont souvent mises en question (Béraud et Eydoux, 2009 ; Fretel *et al.*, 2018 ; Hamzaoui, 2005).

Le passage du « paradigme de la réparation », qui prévalait jusque dans les années 1990, à celui de « l'inclusion-insertion » qui se déploie alors et se renforce dans les années 2000 a conduit à un élan de décloisonnement de l'action sociale dont les fondements, les objectifs et la structuration ont été remis en question dans un double mouvement. D'un côté, on observe une remise en question liée, de manière descendante, à des changements marqués dans la conception et la conduite des politiques publiques sous l'influence du néolibéralisme et de l'individualisme (Lafore, 2024). D'un autre côté, la contestation a été portée également par des acteurs de terrain qui, pour nombre d'entre eux, en tant qu'opérateurs de l'action sociale, défendent les valeurs de l'économie sociale et solidaire d'un accompagnement social émancipateur (Laville et Salmon, 2022), s'opposant aux logiques de contrôle et de marginalisation portées par le néolibéralisme (Paugam, 2011 ; Duvoux et Paugam, 2013). Il n'est donc pas étonnant que le même champ lexical soit mobilisé par des acteurs aux représentations très hétérogènes, voire contradictoires, à la fois des problèmes publics et de leurs solutions. Cela s'illustre

ainsi dans l'utilisation du vocabulaire lié à l'*empowerment* ou pouvoir d'agir, que l'on retrouve au cœur de l'action sociale inclusive, oscillant entre une surresponsabilisation des individus et une perspective radicalement émancipatrice (Bacqué et Biewener, 2015). C'est le cas également avec le terme d'activation. La récente réforme du revenu de solidarité active (RSA) vient illustrer la mise en œuvre d'une nouvelle étape de contrôle et de sanction des publics concernés qui sont ainsi soumis à de nouveaux risques sociaux (la perte, justement, des minima sociaux) au nom de leur activation et de leur engagement contractuel avec l'action publique. Mais, parallèlement, le principe d'activation des dépenses passives, défendu par les expérimentations de Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), propose une version radicalement différente du rapport entre publics concernés, pouvoirs publics et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le flou lexical se renforce d'un flou politique lorsque certains conseils départementaux n'ont pas hésité à s'engager simultanément dans l'expérimentation de la réforme du RSA et de TZCLD.

Le rôle des acteurs porteurs d'une vision émancipatrice de la lutte contre la pauvreté et le chômage de longue durée a également été légitimé par la territorialisation de l'action publique. Le mouvement de décentralisation et le rôle joué par les collectivités territoriales ont posé les bases d'une reconfiguration de l'action publique ancrée dans les territoires (Douillet, 2003 ; Faure et Négrier, 2007 ; Prévost, 2022) et l'ESS (Artis et Ribeiro, 2024) et, de ce fait, en prise avec les nouveaux enjeux qui ont émergé au cours des vingt dernières années. La prise en charge de ces enjeux a donné lieu à des dispositifs qui, à l'instar de la politique de la ville, ont contribué à un redécoupage des espaces de l'action sociale et à la mobilisation d'acteurs diversifiés censés illustrer le traitement transversal des problématiques. Cette diversité ne va d'ailleurs pas sans soulever de nombreuses contradictions et tensions. Ces dernières montrent les limites des politiques publiques qui tentent d'impliquer des acteurs dont les conceptions des objectifs et moyens de l'action sociale sont opposées (Bacqué et Mechmache, 2013).

Décloisonnement et reconfiguration de l'action sociale sont donc liés à un mouvement global mais sont également spécifiques à chaque territoire et à ses trajectoires antérieures. Comme le montre l'approche par les proximités (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; Torre et Talbot, 2018), la capacité des acteurs à innover pour prendre en charge les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés est déterminée par différents facteurs. Parmi ces facteurs, on distingue les interactions qui se nouent entre les acteurs au sein d'une matrice institutionnelle et organisationnelle liée à l'histoire de chaque collectivité (tous les conseils départementaux ne sont pas structurés suivant les mêmes logiques d'intervention), ainsi que les équilibres politiques qui déterminent la mise en mouvement de cette matrice. Les dynamiques identifiées par la recherche sur les innovations en général se retrouvent dans celles qui concernent l'innovation sociale (Prévost, 2020) et la mise en œuvre d'expérimentations portées de manière ascendante par des citoyens (Villalba et Melin, 2022), le plus souvent regroupés dans des structures de l'ESS, comme c'est le cas avec le revenu de transition écologique.

## **L'ESS comme support au RTE ou le RTE nouvel outil pour l'ESS ?**

Le revenu de transition écologique (RTE) s'affirme comme une innovation sociale de rupture dans la lutte contre la précarité et le chômage. Son inventrice, Sophie Swaton (2018), a développé l'idée à partir de ses prises de position dans les débats sur la justice sociale, le chômage, les aides sociales et le revenu universel inconditionnel, ce dernier prenant une place centrale dans la présentation de son plaidoyer en 2018. Sans revenir sur ces débats, l'argument soutenu par Swaton est de positionner le RTE dans « une philosophie et des objectifs radicalement différents, inséparables des enjeux écologiques auxquels nous sommes désormais confrontés » (Swaton, 2020). En particulier, refusant la « fin du travail » qui pourrait être associée au revenu inconditionnel, Swaton propose la mise en place d'organisations de l'ESS susceptibles d'accompagner celles et ceux qui entendent créer de nouvelles activités. Le plus souvent individuelles et auto-entrepreneuriales ces activités s'inscrivent dans une logique permacirculaire et combinent ainsi lutte contre le chômage et transition écologique. Il s'agit donc, dans un même mouvement, d'« endiguer précarité, chômage et encourager les activités économiques compatibles avec les limites de la biosphère » (*ibid.*). La référence aux structures de l'ESS, dans toute leur diversité (associations, coopératives, pôles territoriaux de coopération économique, TZCLD, etc.) renvoie au fait que l'ancrage territorial du RTE en est une composante essentielle, en lien avec les principes d'une économie permacirculaire articulée aux structures de l'État social (Swaton, 2018).

### **LE RTE, LA FONDATION ZOEIN ET LE RÉSEAU DES EXPÉRIMENTATIONS**

**[ENCADRÉ 1]**

Créée en Suisse par Sophie Swaton en 2017, la Fondation Zoein, financée sur fonds privés, a pour objectif « de soutenir des projets, des associations, des organisations, des actrices et acteurs engagé-es dans différents niveaux de la transition écologique, sociale, énergétique, politique, intérieure et spirituelle » (zoein.org). Zoein est la structure qui promeut le revenu de transition écologique et finance une période d'amorçage dont a pu bénéficier la coopérative de transition écologique (CTE) Audyssées, sachant que l'engagement de la fondation a permis aussi celui du conseil départemental dans une logique de cofinancement. Zoein France a été créée en 2019, dirigée par l'un des acteurs clefs de la première CTE de France, Tilt, à Grande-Synthe. L'actuel président de Zoein France travaillait auprès du maire de la ville qui a fortement soutenu et financé le lancement de l'expérimentation. Depuis, une dizaine de projets ont été lancés en France et en Suisse (zoein.org).

Les expérimentations soutenues par la Fondation Zoein (qui, passée un financement d'amorçage de la CTE, joue essentiellement un rôle d'animation de réseau, de communication et de lobbying auprès des pouvoirs publics) se déclinent dans une grande diversité, en particulier pour ce qui concerne leur portage. Les pouvoirs publics peuvent être directement impliqués comme c'est le cas à Grande-Synthe où la coopérative Tilt, première CTE de France, a été créée dans une dynamique de volontarisme politique de la part de la mairie, ou bien dans le Canton de Vaud en Suisse où la collectivité est coporteuse. On est alors dans la logique d'expérimentation « par le haut » (Bureau *et al.*, 2013), même s'il s'agit simplement d'une expérimentation très locale et localisée sans soutien « par le plus haut », à savoir le niveau national ou même régional. Ce n'est pas le cas sur plusieurs territoires où l'expérimentation est avant tout portée « par le bas », dans une logique ascendante

où des collectifs d'acteurs parfois très structurés et déjà inscrits dans des démarches collectives d'expérimentation (comme c'est le cas dans le Tarn-et-Garonne avec la coopérative Terra) ont inclus le RTE dans une sorte de « faisceau » d'innovations sociales. Il n'est donc pas étonnant que la diversité de portage se double d'une diversité de logiques de financement. D'une part, la participation financière directe et récurrente d'une collectivité locale peut assurer, au moins temporairement dans la phase initiale dont elle verra qu'elle est cruciale, le fonctionnement de la structure porteuse et/ou la distribution de RTE (cela a été le cas à Grande-Synthe ou dans le Canton de Vaud).

D'autre part, le collectif d'acteurs impliqués peut aussi avoir déjà lancé des expérimentations dans le domaine du financement du développement local, avec des systèmes d'échanges locaux et des monnaies locales (Alary et Blanc, 2013 ; Lafuente-Sampietro, 2023), qu'on retrouve par exemple dans le collectif Terra ou sur notre terrain, impliquant parfois d'autres acteurs du financement de l'économie sociale et solidaire, du financement participatif, etc. Par exemple, en Alsace, Byfurk propose un mode de financement « triple » fondé sur la mobilisation de financement participatif et solidaire, de donations privées par des entreprises du tiers-secteur et de fonds publics.

Enfin, la plupart des coopératives cherchent à financer des actions *via* le recours à des appels à projets, par exemple de l'Ademe ou de la Fondation de France, qui constituent des apports de fonds ponctuels ciblés sur des enjeux identifiés par les structures émettrices et supposant la plupart du temps que des chercheurs accompagnent le projet. L'une des caractéristiques fortes est alors une logique de recherche-action revendiquée soit dans le cadre de ces projets, soit de manière plus globale (quasiment toutes les fiches décrivant les expérimentations sur le site de Zoein y font référence), ce qui tend à semer parfois la confusion sur le rôle des chercheurs impliqués depuis le conseil scientifique international de la Fondation Zoein jusqu'aux conseils scientifiques locaux, liés aux coopératives elles-mêmes. Nous avons pu expérimenter directement cette confusion (encadré 2).

---

Même si elle n'y fait pas nécessairement référence, Sophie Swaton s'inscrit dans les débats conduits depuis les années 1990 autour de la coévolution et de la satisfaction des besoins fondamentaux dans le respect de la biodiversité et des écosystèmes (Max-Neef, 1992 ; Norgaard, 1994). Ces débats ont ensuite trouvé dans l'économie socio-écologique de nouveaux développements (Figuière et Metereau, 2021) non seulement scientifiques et politiques (Spash, 2009 ; 2012 ; Kallis et Norgaard, 2010) mais aussi empiriques, que ce soit pour penser la gestion des ressources environnementales et des biens communs (Kallis, 2010), l'accès aux besoins et aux capacités fondamentales pour le développement humain et leur articulation aux services écosystémiques (Ballet *et al.*, 2013) ou bien encore les mutations indispensables dans les modalités de participation politique et de choix social (Vatn, 2005, 2009 ; Norgaard, 2007 ; Paavola, 2007 ; Lo et Spash, 2013).

Au-delà des questions théoriques dont on voit qu'elles ouvrent de nombreuses pistes de réflexion, c'est bien la mise en pratique du RTE qui nous intéresse ici, avec toutes ses ambiguïtés. Si Sophie Swaton a consacré un ouvrage au « mode d'emploi » du RTE (Swaton, 2020), il n'en reste pas moins que ce dernier reste indéterminé à de nombreux niveaux.

Cette indétermination est consubstantielle de son caractère expérimental : ce qu'est concrètement le RTE dépend de ce que les acteurs en font et cela en fait, potentiellement, une réelle innovation sociale. Mais à la différence d'autres

expérimentations dans le champ de l'ESS et des nouveaux enjeux de développement territorial et d'emploi (les pôles territoriaux de coopération économique après la Loi Hammon de 2014, TZCLD avec les lois de 2016 et 2020), le RTE ne bénéficie d'aucun soutien financier (d'amorçage et/ou structurel), ni d'accompagnement institutionnel de la part des pouvoirs publics. Il y a donc une forte indétermination sur son financement et sur de nombreuses questions administratives et juridiques, relevant de l'action sociale, qui peuvent s'avérer problématiques. Ainsi, notamment, même s'ils ne sont pas exclusivement ciblés, les bénéficiaires de minima sociaux et en particulier du RSA, sont une partie importante du public visé par l'expérimentation. Or la perception d'un RTE peut conduire à la perte des revenus sociaux et de différentes aides liées à l'absence de revenu d'activité, ce qui, *de facto*, constitue un risque fort. L'engagement dans le projet suppose donc la recherche d'arrangements institutionnels avec les collectivités territoriales (au titre de leur droit à l'expérimentation), pour assurer que les minima sociaux pourront être maintenus sous conditions qui font l'objet, justement, de l'expérimentation.

Le RTE est une contrepartie monétaire à l'engagement dans des activités en faveur de la transition écologique, destinée à des individus impliqués principalement dans le développement de leur propre projet de création d'activité pendant une période consacrée à « se former, démarrer un projet, créer son employabilité » (Swaton, 2020). C'est en tant que sociétaire d'une coopérative de transition écologique (CTE) que l'individu perçoit un revenu transitoire dont le montant et la durée sont indéterminés. Mais la production de cette CTE est d'abord et avant tout celle de services d'accompagnement des porteurs de projets ou de services rendus aux collectivités qui pourraient s'engager dans le financement de l'expérimentation. De fait, les revenus de la coopérative sont indéfinis et en grande partie décorrélés de l'activité des personnes percevant un RTE. Ainsi, les CTE doivent trouver les moyens de financer d'un côté leur activité d'accompagnement et de formation (salariés permanents de la structure) et d'un autre les RTE (salariés temporaires dédiés à la création d'une activité finalement extérieure à la CTE).

Ces différentes indéterminations peuvent plaider en faveur du choix d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui permet d'intégrer les collectivités territoriales dans le fonctionnement même de l'expérimentation, en tant que sociétaires impliqués dans le financement et les arrangements institutionnels expérimentaux. Les revenus de transition écologique sont également une source d'inspiration et de créativité que nous avons pu voir à l'œuvre à l'occasion de séances de travail regroupant plusieurs collectifs portant l'expérimentation dans différents territoires. Les réflexions autour des modèles socio-écologiques et économiques articulant collectivités locales, fondations, monnaies locales, circuits courts, permacircularité, habitat autoconstruit et habitat participatif ont nourri un enthousiasme fort chez des acteurs à la recherche de nouveaux modèles de développement territorial.

Les réflexions présentées ici s'appuient sur dix années de suivi de différents collectifs d'acteurs, celui du pôle territorial de coopération économique (PTCE) 3EVA, puis de la CTE Audyssées. Ce suivi a pris plusieurs formes. Initialement, il s'est inscrit dans une démarche d'accompagnement et d'évaluation de plusieurs actions portées par le PTCE : une évaluation globale portant sur le fonctionnement du PTCE lui-même et sur ses effets réticulaires ; un accompagnement et une évaluation de projets portés au sein du PTCE, en particulier une start-up lycéenne dont l'objectif était de sensibiliser les jeunes aux enjeux du territoire et à leur capacité à y apporter leurs réponses. Avec la création de la CTE, le suivi s'est ancré dans des démarches de recherche-action liées à des projets financés par la Fondation de France, en même temps qu'une observation globale de la CTE *via* la participation à son conseil scientifique. Ce sont donc plusieurs positions et postures de recherche que nous avons dû adopter au cours de ces dix années. Il va de soi que la proximité qui s'est progressivement établie avec les acteurs dans le cadre d'une recherche impliquée peut conduire aussi bien à des biais qu'à des interrogations constantes sur les méthodes les plus appropriées pour les éviter. Et ces interrogations sont liées dans le même temps à la nature des liens qui s'établissent dans le cadre d'une recherche-action (Coenen, 2001). Il s'agissait d'éviter que les évaluations ne soient tronquées par des biais de proximité, mais aussi qu'elles ne soient sujettes à une forme d'instrumentalisation puisqu'elles étaient instrumentées (Okbani, 2014) : la volonté, pour les défenseurs des démarches alternatives de faire la preuve qu'elles peuvent fonctionner est liée à la recherche de financements qui passent par l'évaluation ; et, en retour, les financeurs potentiels (en l'occurrence le Conseil départemental) ont pu nous solliciter par moments pour avoir confirmation des arguments avancés par les acteurs de terrain.

Le suivi est passé par des protocoles différents en fonction des phases de travail. Lors de l'accompagnement du PTCE, puis à la création de la CTE, nous avons conduit des entretiens semi-directifs formels avec tous les administrateurs et avec les participants aux réunions de travail sur la conception de projets collectifs, sur l'accompagnement de projets individuels, sur la stratégie de la CTE. Ces réunions étaient l'occasion également d'observations participantes. Pour formaliser cette source d'information, nous avons pu nous appuyer, pendant six mois, sur 4 stages de Master, en 2021, financés dans le cadre de projets Fondation de France. La passation d'entretiens par les étudiants a permis de limiter les biais de proximité.

De plus, le travail de groupe mené avec ces étudiants a permis d'objectiver un peu plus les observations participantes en croisant nos analyses. Nous nous sommes également appuyés sur l'analyse des documents produits par les acteurs eux-mêmes dans le cadre de réponses à des appels à projets ou de la valorisation de leurs actions.

Nous avons également lancé plusieurs séries de questionnaires en ligne inspirés par de nombreux travaux sur les représentations des acteurs impliqués dans les enjeux environnementaux et qui justifient l'usage de méthodes mixtes (entretiens et questionnaires, voir Prévost et Rivaud, 2019). La littérature sur le sujet a notamment identifié les difficultés qu'il peut y avoir à cerner précisément les représentations et les positionnements sociopolitiques des acteurs dans des contextes où les valeurs risquent de converger fortement et de masquer des différences pourtant importantes lorsqu'il s'agit de traduire ces valeurs en actions concrètes (*ibid.*). Nous avons donc conçu des questionnaires demandant de classer des affirmations issues de la littérature académique et des propos tenus par les acteurs eux-mêmes sur de nombreux sujets (les enjeux de la transition écologique, les liens entre enjeux économiques et environnementaux, la situation du territoire, le rôle des élus, celui des entreprises, etc.). La présentation détaillée de ces questionnaires et de leurs résultats n'est pas l'objet de l'article. Mais ils nous ont permis, par exemple, de distinguer, *via* des traitements de type analyse en composante principale et classification ascendante hiérarchique, de repérer

différents sous-groupes parmi les participants à l'expérimentation (n = 79). Les enquêtes menées auprès des parents des lycéens (n = 337) ont permis des comparaisons de ces représentations avec celles d'une population non impliquée dans l'expérimentation.

## Mettre en œuvre le RTE : historique d'une expérimentation

L'engagement d'un collectif d'acteurs du territoire de la Haute Vallée de l'Aude (HVA) dans l'expérimentation du revenu de transition écologique (RTE) est le fruit d'une dynamique de plusieurs années qui prend racine dans le lancement d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE) à l'histoire singulière (Prévost, 2020). En effet, celui-ci fut l'un des rares PTCE labellisés et financés sur la base d'un projet organisé, non pas par filière, mais autour du territoire lui-même, en 2016. De plus, ce projet de territoire, impulsé par la sous-préfète de Limoux, a rassemblé dix coprésidents qui se caractérisaient par leur diversité (représentants de l'ESS, éducation nationale, monde associatif, entreprise publique, etc.) et, surtout, leur relative indépendance au pouvoir politique local jugé alors trop attentiste et incapable d'innover au profit d'un territoire marqué par le déclin économique. Enfin, la diversité des acteurs impliqués devait permettre de faire émerger de nouveaux consensus autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire grâce à un travail de mise en réseau.

Le soutien de la sous-préfecture a été un atout majeur pour le PTCE grâce au financement d'une chargée de mission qui a assuré le travail de préfiguration : diagnostic territorial, définition des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, organisation de réunions participatives pour identifier les membres du futur PTCE. Les fonds versés sur trois ans par la Caisse des dépôts et consignations ont permis ensuite de financer à la fois le salaire de l'animateur du PTCE et une série de projets territoriaux dans lesquels le PTCE a d'abord et avant tout joué un rôle d'intermédiation territoriale.

À l'issue de la période de trois années de financement public, le bilan réalisé par les administrateurs a mis en évidence la difficulté à intégrer les problématiques environnementales liées au territoire (en particulier les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, le changement de régime hydrique de l'Aude, les sécheresses récurrentes et leur impact sur la viticulture, principale activité agricole, la dégradation des espaces forestiers, etc.). Alors que plusieurs pistes de financement s'offraient au PTCE, en particulier *via* la Fondation de France, des désaccords se sont manifestés sur les potentiels de développement économique et social liés à l'écologie. D'une certaine manière, la question environnementale a permis d'interroger en profondeur le consensus qui semblait rassembler les administrateurs du PTCE et d'en constater la fragilité. Les échanges ont conduit à acter un essoufflement de l'action collective menée dans le PTCE faute d'une représentation réellement partagée de la finalité des projets de développement économique. Là où certains insistaient sur le renforcement de l'attractivité du territoire *via* des projets d'envergure, d'autres insistaient sur la

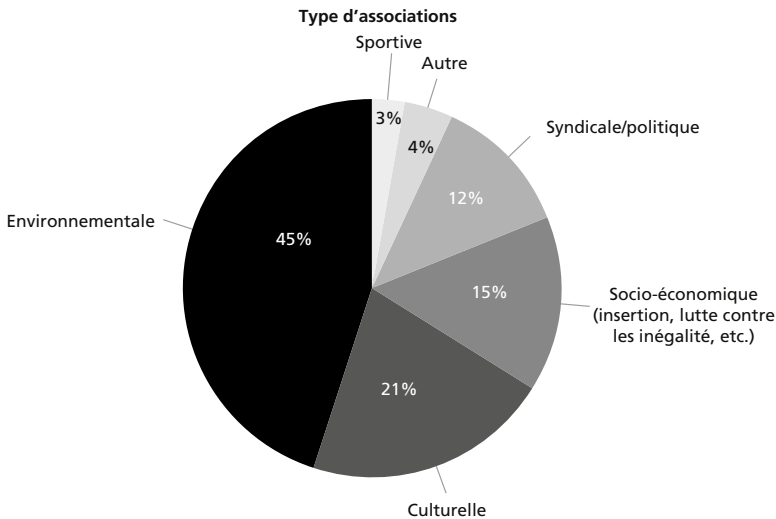
nécessité de développer des activités d'abord et avant tout caractérisées par leur réponse aux enjeux écologiques et sociaux indépendamment de leur puissance attractive. Derrière le dissensus sur la nature des projets économiques, il s'agissait en réalité d'une fracture qui s'était progressivement installée, dans le PTCE, autour de la place des « petits porteurs de petits projets », à savoir des individus porteurs de projets d'activité individuelle sans autre ambition que de créer leur propre emploi. Ces initiatives étaient pour la plupart portées par des néoruraux vivant pour beaucoup de minima sociaux mais souvent pourvus d'un capital culturel lié à des formations universitaires. Installation en micromaraîchage, développement de circuits courts, projets d'autoconstruction, recherche sur de nouvelles techniques de fertilisation des sols, travail sur les semences anciennes, caractérisaient ces « petits projets » qui, on le voit, correspondaient aux ambitions du revenu de transition écologique. C'est la lecture du livre de Sophie Swaton qui a conduit l'une des administratrices à inviter l'universitaire<sup>1</sup> à la restitution publique du bilan du PTCE en juin 2019. La mobilisation d'élus, en particulier du président du conseil départemental de l'Aude, a été l'élément déterminant ce jour-là. Accompagné de plusieurs chefs de service et techniciens, en particulier celles et ceux en lien avec les dispositifs d'insertion économique et sociale, le président du conseil départemental de l'Aude a vu dans le RTE une opportunité d'innovation territoriale qui l'a conduit à signer, dès le mois de septembre suivant, une convention de partenariat tripartite avec le PTCE et la Fondation Zoein créée par S. Swaton.

L'administratrice du pôle territorial de coopération économique qui a piloté le lancement du projet était confrontée à deux enjeux majeurs : développer et consolider un consensus territorial autour du croisement des enjeux sociaux et écologiques en s'appuyant sur les acquis du PTCE, qui apparaissait toujours comme un support important d'innovation sociale ; appuyer ce consensus sur la participation d'acteurs institutionnels peu familiers des décroissements impliqués par la mise en place du RTE.

À ce titre, le président du conseil départemental de l'Aude et ses équipes ont montré, lors d'entretiens et de réunions de travail, qu'ils avaient conscience de la nécessité d'engager des innovations de rupture pour répondre aux urgences d'un territoire en déclin sans pour autant trouver d'interlocuteurs appropriés pour cela. Le PTCE a répondu à cette demande politico-institutionnelle en s'appuyant sur ses succès antérieurs et sur sa capacité à réunir différents acteurs jusque-là habitués à agir indépendamment les uns des autres. Une première phase exploratoire a consisté dans l'organisation de trois réunions publiques durant l'automne et l'hiver 2019-2020. Ces réunions ont rassemblé à chaque fois près d'une centaine de personnes jusqu'à la constitution d'un noyau d'environ 80 personnes (citoyens, membres actifs d'associations liées aux questions environnementales et sociales, élus, etc.) qui ont ensuite été impliquées dans la constitution de l'association de préfiguration de la coopérative de transition écologique (APCTE) au printemps 2020 (encadré 3).

1. Sophie Swaton est enseignante-chercheuse en économie et philosophie à l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne.

L'un des enjeux pour la coopérative de transition écologique (CTE) était de réunir un maximum d'acteurs impliqués dans les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, à la fois pour impulser la dynamique souhaitée afin de réaliser les objectifs de la CTE dans la perspective de constitution d'un système socio-écologique représentatif et pour asseoir sa crédibilité auprès des pouvoirs publics. Le risque était néanmoins que les réunions ne rassemblent que des convaincus partageant des visions trop proches des enjeux et de solutions alternatives et expérimentales, de telle sorte qu'auraient été marginalisés d'autres acteurs importants du système socio-écologique, eux-mêmes en résistance face à ces propositions alternatives (Prévoist, 2020). Les résultats des questionnaires en ligne montrent que 91 % des 79 répondants du noyau participatif étaient membres d'une association, ce qui marque un ancrage fort dans les réseaux sociaux locaux, mais aussi varié et correspondant à la pluralité des enjeux portés par la CTE.



Une analyse en composante principale et une classification ascendante hiérarchique ont permis, au-delà de fortes proximités de valeurs liées à l'environnement, de distinguer trois groupes au sein de ce noyau au regard de leurs rapports aux acteurs non associatifs. Les travaux sur le PTCE avaient montré une forte défiance à l'égard de la structure politique dominante (Prévoist, 2020), qui avait soudé les administrateurs du pôle territorial de coopération économique dans leur volonté d'alternative crédible. De fait, le noyau participatif de la CTE montre une plus grande diversité de positionnements, avec trois groupes (respectivement 31,65 %, 27,85 % et 40,51 % de l'échantillon) se caractérisant : le premier par un rejet de la classe politique mais une forte croyance dans le potentiel de mobilisation du milieu associatif ; le deuxième par un attachement au rôle des entreprises dans la dynamisation du territoire et l'innovation au service de la transition ; le troisième par une adhésion à des solutions portées par des pouvoirs publics locaux jusque-là entravés par le manque de moyens financiers, et défendant l'idée que la vie politique locale est ouverte et susceptible d'innover.

Cette diversité de positionnements vis-à-vis des mondes politique et marchand a été importante pour aller vers un consensus territorial autour de la CTE.

Les deux premières réunions ont porté sur les enjeux environnementaux puis sociaux du territoire et ont été organisées sur le même schéma : présentation des enjeux par des experts (chercheurs, techniciens du conseil départemental de l'Aude, responsables d'associations), échanges avec le public, identification délibérative des thématiques considérées comme les plus urgentes, puis constitution de quatre à cinq ateliers d'une vingtaine de personnes sur ces thématiques afin d'affiner les besoins du territoire et d'identifier les pistes d'action susceptibles d'être mises en œuvre à court terme. La troisième réunion a rassemblé tous les participants des deux premières pour constituer des « groupes projets » chargés de traduire les pistes d'action en projets de développement local.

Ces réunions ont permis non seulement d'impulser une dynamique participative autour de la recherche de solutions conjointes aux urgences sociales et environnementales, mais aussi d'intégrer rapidement des porteurs de projets dans une démarche inclusive. Les porteurs de l'expérimentation ont identifié des appels à projets de la Fondation de France, qui constituaient une opportunité à saisir pour, à très court terme, permettre de financer les premiers RTE et renforcer rapidement la crédibilité de l'expérimentation. Cette dernière se jouait non seulement auprès des partenaires institutionnels (conseil départemental de l'Aude et Fondation Zoein) mais aussi, et surtout, auprès des acteurs qui se sont mobilisés dans les réunions publiques et les ateliers. La crainte des organisateurs était que l'initiative ne soit trop rapidement vue comme une vaine initiative parmi d'autres, autrement dit, de bonnes intentions suivies de peu d'effets. Les enquêtes que nous avons menées auprès des « petits porteurs de petits projets » ont produit des résultats sans équivoque, à savoir une méfiance, voire une défiance, à l'égard des projets collectifs considérés comme chronophages, trop souvent sans suite et, surtout, le sentiment que les dispositifs et financements sont finalement une source de pouvoir pour les structures qui en bénéficient, au détriment des publics et du territoire.

Ces problématiques ne sont pas nouvelles pour la recherche sur le développement territorial et les blocages institutionnels et organisationnels qui peuvent conduire à une forte inertie et à un désengagement des acteurs (Boschma, 2005b, 2005a). Cet enjeu de crédibilité était d'autant plus important dans le cas du RTE que le pôle territorial de coopération économique avait été perçu par beaucoup, et avec raison, comme un dispositif ayant laissé de côté les « petits porteurs de petits projets ». Il s'est donc écoulé moins d'un an, malgré la crise sanitaire, entre le lancement de l'expérimentation et le montage des premiers projets intégrant des RTE. Cette dynamique s'est accompagnée de changements organisationnels et financiers qui ont progressivement permis l'autonomisation de l'expérimentation vis-à-vis du pôle territorial de coopération économique et des sources de financement initiales jusqu'à la création en 2022 de la SCIC Audyssées qui est la forme finale de l'expérimentation.

## La CTE et la pédagogie des communs

La dynamique financière et organisationnelle de la coopérative de transition écologique a été en grande partie dépendante des opportunités offertes par des appels à projets, conduisant parfois les administrateurs à faire feu de tout bois au risque de se disperser. Ils ont subi la logique qui caractérise les acteurs de l'économie sociale et solidaire impliqués dans les nouvelles formes d'action publique (Artois *et al.*, 2015) et en particulier dans le secteur de l'intervention sociale (Gueydan et Jourdan, 2020).

Néanmoins, les risques de dispersion, clairement identifiés par les administrateurs de la coopérative de transition écologique (CTE) comme la contrepartie d'une expérimentation sans financement établi, ont été en partie maîtrisés sur la période 2020-2023 grâce au rôle structurant de deux projets Fondation de France portant sur l'alimentation, l'agro-écologie et l'agroforesterie. La CTE, sur cette période, a en effet pu conjuguer ses différentes ambitions :

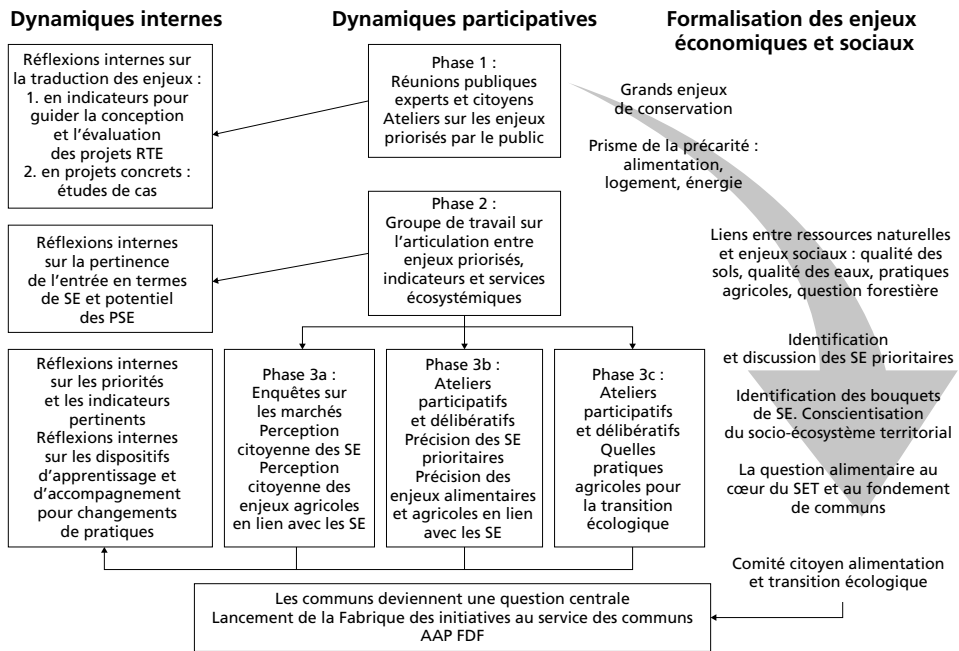
- des ambitions socio-écologiques avec la mise en place de plusieurs RTE destinés, d'une part, aux animateurs des projets Fondation de France et, d'autre part, aux premiers porteurs de projet d'activités de transition impliqués en tant que contributeurs de recherche ;
- des ambitions scientifiques avec :
  - l'organisation de rencontres entre porteurs de projet d'activités de transition et experts de leurs domaines d'expérimentation (pratiques de sylvopastoralisme, d'agroforesterie, techniques d'évaluation, d'amélioration et de suivi de la qualité des sols, etc.) ;
  - la mise en place d'un groupe d'étudiants stagiaires encadrés par des chercheurs qui ont déployé un travail d'état de l'art sur les notions de socio-écosystèmes, de communs, de services écosystémiques, de démocratie alimentaire... tout en diffusant ces connaissances auprès du public (réunions d'information, stands sur les marchés, ateliers délibératifs) ;
- des ambitions démocratiques avec la mise en place d'ateliers délibératifs dans lesquels des citoyens volontaires (une vingtaine par atelier) pouvaient jouer un rôle actif dans la conception des projets portés par les porteurs de projet d'activités de transition : après des séquences de travail collectif sur les enjeux territoriaux identifiés dans la phase de préfiguration de la CTE, les participants aux ateliers assistaient à une présentation des projets puis interrogeaient les porteurs de projet d'activités de transition sur leur capacité à répondre aux enjeux territoriaux et travaillaient avec eux à une amélioration de cette capacité.

Cette dynamique est essentielle car elle a été au cœur des réflexions portées au sein de la CTE pour tenter de répondre aux indéterminations du revenu de transition écologique : comment identifier les porteurs de projet d'activités de transition à financer, comment les accompagner et sur quelle durée ? La phase de préfiguration avait en effet permis aux administrateurs de l'association de préfiguration de la coopérative de transition écologique de constater que la plupart des porteurs de projet d'activités de transition justifiaient leurs projets sur des motifs certes liés à la transition écologique, mais essentiellement individualistes et sans interaction avec

d'autres projets. Il manquait donc une dynamique territoriale qui avait été à la base de l'inscription des administrateurs dans la logique de pôle territorial de coopération économique puis d'association de préfiguration de la coopérative de transition écologique : réussir à faire travailler ensemble des porteurs de projets qui reconstituent un réseau d'activités liées entre elles, dans des logiques d'externalités positives au service de la transition écologique du territoire dans son ensemble. Le risque était en effet que les projets des porteurs de projet d'activités de transition ne servent que les porteurs de projet eux-mêmes sans répondre à d'autres besoins sociaux que les leurs. Un travail a donc été accompli autour de la construction d'indicateurs permettant d'évaluer les projets des porteurs de projet d'activités de transition. Il s'est inscrit dans une perspective pédagogique, participative et délibérative, pour que les différentes parties prenantes construisent des représentations partagées du socio-écosystème dans lequel chaque activité devait s'insérer.

Cette démarche a produit des effets notoires dans la formalisation de bouquets de services écosystémiques et, de notre point de vue, constitue le résultat le plus abouti de la réflexion portée par la coopérative de transition écologique sur l'articulation entre communs environnementaux, enjeux sociaux et RTE (figures 1 et 2). C'est surtout une dynamique qui, à partir de premiers projets Fondation de France, a débouché sur la conception collective de nouveaux projets de recherche-action susceptibles de nourrir de nouvelles demandes de financement.

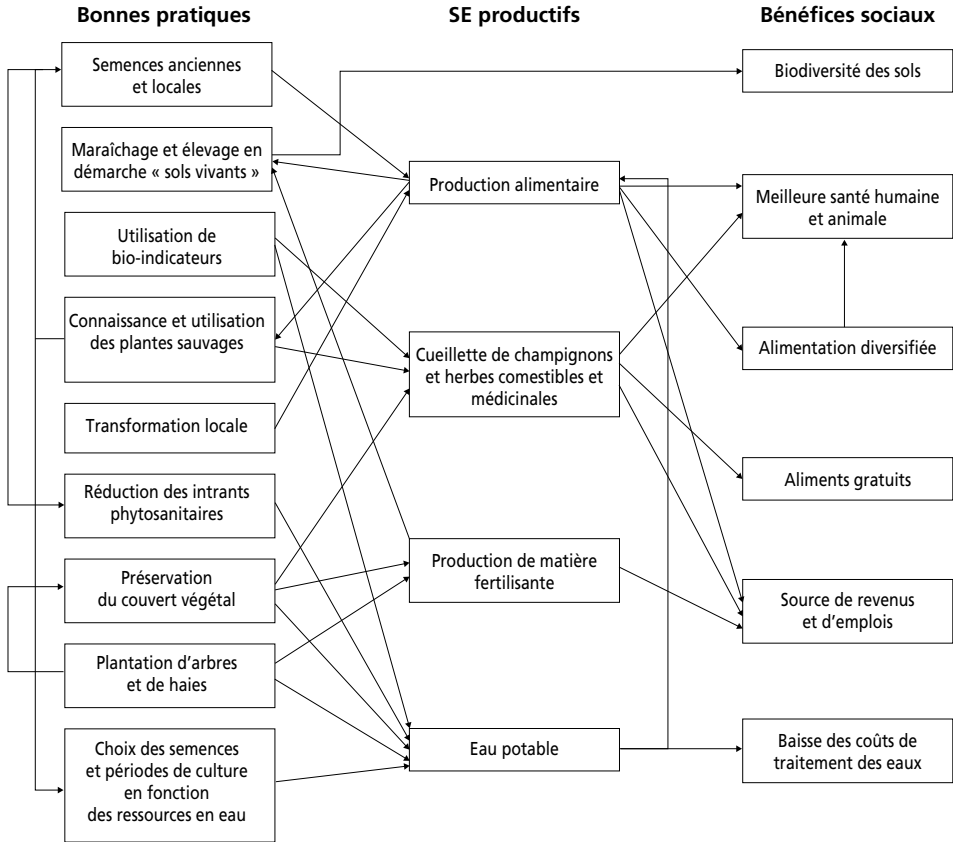
FIGURE 1  
La pédagogie des communs



**Note:** SE: Services écosystémiques ; SET: socio-écosystème territorial ; PSE: Paiement pour services écosystémiques; AAP FDF: Appel à projets Fondation de France.

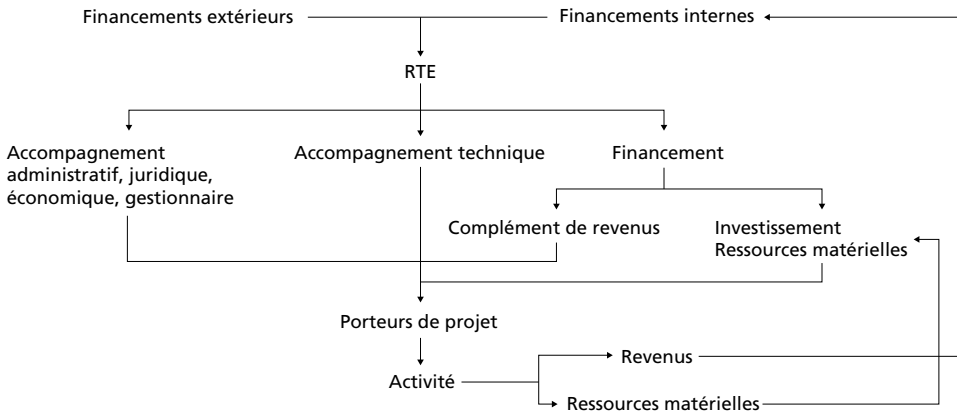
FIGURE 2

Exemple de bouquet de services écosystémiques issu des ateliers d'accompagnement de porteurs de projets en permaculture



Mais cette dynamique s'est essouffée par manque de financements pour des raisons institutionnelles et administratives. Ainsi, par exemple, la Fondation de France avait, dès le lancement des projets (accordés à l'association de préfiguration de la coopérative de transition écologique), indiqué que compte tenu de l'absence de statut juridique du RTE, elle ne pouvait pas en financer directement. Les salaires devaient correspondre à des activités liées à la recherche-action. D'autre part, elle ne souhaitait pas financer une SCIC supposée développer des activités sources de revenus. Ces obstacles ont soulevé les contradictions liées à l'indétermination de l'expérimentation. Le choix du statut de SCIC se justifiait par la volonté d'impliquer directement plusieurs parties prenantes, mais supposait le développement d'un modèle socio-économique reposant sur une pleine intégration des porteurs de projet d'activités de transition dont l'activité aurait généré des revenus internes pour la SCIC (figure 3) alors même que l'objectif de la CTE est que les activités soient finalement développées en externe, ce qui est contradictoire.

FIGURE 3  
Le financement idéal



Or les financements extérieurs n’ont pu être que des financements d’amorçage du fonctionnement de la CTE en tant que structure animant une dynamique territoriale de formation d’un socio-écosystème. Les fonds Fondation de France étaient d’abord et avant tout destinés à ces fonctions d’intermédiation territoriale à travers des activités de recherche-action et pas à des activités susceptibles de générer directement des revenus internes à la CTE.

Le conseil départemental de l’Aude n’a pas pris le relais de la Fondation de France pour des raisons institutionnelles également. Malgré la mise en place d’un groupe de travail décloisonné impliquant plusieurs services du conseil départemental (action sociale, développement économique, agriculture, environnement), le fléchage des financements restait problématique car les fonctions transversales revendiquées par la coopérative de transition écologique (CTE) manquaient de lisibilité et paraissaient difficiles à justifier politiquement dans un contexte où à partir de 2023 les finances des collectivités ont subi des tensions croissantes. Compte tenu des accords sur l’articulation entre RTE, RSA et minima sociaux, le conseil départemental de l’Aude a proposé à la CTE de participer aux opérations du plan départemental pour l’insertion et l’emploi (PDIE) en organisant des ateliers présentant les nouveaux métiers et activités liés à la transition. À bien des égards cette mission était parfaitement cohérente avec les objectifs transversaux de la CTE. Mais, à nouveau, le financement n’a pu rémunérer que des activités d’animation d’ateliers. D’autres financements obtenus dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) sont allés dans le même sens puisque la CTE, reconnue pour ses compétences d’animation participative et délibérative, a été sollicitée pour la constitution d’un comité citoyen pour l’alimentation.

Autrement dit, la CTE a été financée pour participer à la reconnaissance de communs environnementaux et à la constitution d’un socio-écosystème territorial... mais pas pour développer des activités répondant simultanément aux enjeux sociaux et de la transition écologique alors même que toutes les parties prenantes en constatent la nécessité. Peut-être lui a-t-il manqué, finalement,

une reconnaissance effective en tant qu'opérateur de l'action sociale qui pourrait venir avec l'engagement dans une nouvelle expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée.

## Conclusion : histoire d'un échec ?

L'expérimentation du RTE peine à trouver ses financements, qu'il s'agisse du niveau national avec la Fondation Zoein qui continue son plaidoyer sans qu'il se traduise par une reconnaissance institutionnelle, ou du niveau local, sur le territoire que nous avons suivi, où l'expérimentation souffre d'une série d'indéterminations et, en particulier, de fortes difficultés à trouver des financements pérennes.

Concernant les RTE en eux-mêmes, très peu ont été financés sous la forme d'un revenu. Sur la période 2023-2024, six porteurs de projet ont signé des CDD de six mois pour huit heures hebdomadaires au SMIC (313 euros nets par mois dont 50 en monnaie locale). En 2024-2025, quatre porteurs de projets ont été accompagnés en facturation sur convention de partenariat avec un budget de 2 400 euros sur six mois. Ces projets vont de la création d'une microferme à celle d'un journal local consacré aux acteurs de la transition. Le bilan pourrait sembler maigre, mais pas plus pour la CTE Audyssées que pour les autres CTE dont les résultats sont disponibles sur le site de Zoein et, surtout, il correspond aux fonds que la CTE a pu collecter et qui ont été systématiquement mobilisés pour accompagner les porteurs de projet d'activités de transition. En revanche, la mise en place d'ateliers participatifs, avec des porteurs de projets et sur différentes thématiques en lien avec la transition écologique, a fortement contribué à la production de références et de savoirs communs déterminants pour soutenir des dynamiques territoriales d'émergence de communs environnementaux et l'articulation des enjeux sociaux, économiques, et de la transition écologique (Colding et Barthel, 2019b). Les projets conduits sur la permaculture, les semences paysannes, de nouvelles techniques d'amélioration et de suivi de la qualité des sols, par exemple, ont permis la formalisation de bouquets de services écosystémiques que les acteurs impliqués cherchent aujourd'hui à défendre auprès des différents acteurs de la gouvernance territoriale (conseil départemental, programme alimentaire territorial (PAT), Agence des Pyrénées, etc.).

De notre point de vue, le RTE, quoiqu'il reste central pour les porteurs initiaux du mouvement collectif, n'est pas central dans la dynamique de la CTE : ce sont avant tout les processus visant à accompagner l'émergence d'un consensus territorial qui ont été le cœur de l'action mise en œuvre. Ces processus sont la transition en action.

La référence aux communs n'a pas été simplement « un lieu commun pour justifier l'innovation d'un dispositif » (Villalba et Melin, 2022). Elle a été constitutive d'une expérience de démocratie participative et délibérative qui s'inscrit dans une histoire longue de la conception de l'action sociale, engagée par John Dewey

au début du xx<sup>e</sup> siècle (Bidet *et al.*, 2011). La capacité des parties prenantes à faire émerger à la fois de nouveaux enjeux et de nouvelles pratiques économiques, sociales et politiques pour y répondre, a été forte sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude. Les difficultés financières à concrétiser cette expérimentation illustrent, quant à elles, les rigidités institutionnelles qui freinent encore les dynamiques de décloisonnement de l'action sociale.

Elles soulignent également que le soutien financier à la transition écologique ne peut se passer de l'articulation entre activités socio-économiques et fonctions d'animation et d'intermédiation territoriale pour assurer que ces activités sont systématiquement intégrées et mises en cohérence à l'échelle des socio-écosystèmes. Le financement sur appels à projets est peu compatible avec ces fonctions transversales pourtant indispensables pour que les externalités positives des projets de transition écologique puissent faire système.

Pour autant, l'histoire des acteurs que nous avons suivis d'un pôle territorial de coopération économique à une coopérative de transition écologique n'est pas celle d'un échec. C'est celle d'une série d'expérimentations qui sont chacune les illustrations des difficultés à opérer un mouvement vers une transition écologique qui soit articulée à une action sociale, elle-même repensée grâce à la formation démocratique de valeurs (Dewey, 2011) en phase avec les enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Cette histoire illustre qu'un appel aux communs restera vain s'il ne s'accompagne pas d'une réflexion approfondie sur le financement de la gouvernance participative et délibérative que supposent ces communs (Ostrom, 2010).

## Références bibliographiques

- Alary P. et Blanc J. (2013)**, « Monnaie et monnaies : pluralités et articulations », *Revue française de socio-économie*, n° 2, vol. 12, p. 15-25.
- Artis A. et Ribeiro L. (2024)**, « Le territoire comme espace d'interaction entre ESS et action publique locale », in Fraisse L., Henry M.-C. et Laville J.-L., *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire*, Toulouse, Érès.
- Artois P., de Préval C. et Ska V. (2015)**, « État, associations et entreprises sociales. Financement et nouvelles logiques », *Les politiques sociales*, n° 1-2, vol. 1, p. 4-8.
- Bacqué M.-H. et Biewener C. (2015)**, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte.
- Bacqué M.-H. et Mechmache M. (2013)**, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Rapport, ministère de la Ville.
- Ballet J., Koffi J.-M. et Pelenc J. (2013)**, « Environment, Justice and the Capability Approach », *New Climate Economics*, vol. 85, n° 0, p. 28-34.
- Béraud M. et Eydoux A. (2009)**, « Activation des chômeurs et modernisation du service public de l'emploi. Les inflexions du régime français d'activation », *Travail et emploi*, vol. 119, n° 3, p. 9-21.
- Bidet A., Quéré L. et Truc G. (2011)**, « Ce à quoi nous tenons : Dewey et la formation des valeurs », in Dewey J., *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- Boschma R. (2005a)**, « Editorial: Role of Proximity in Interaction and Performance : Conceptual and Empirical Challenges », *Regional Studies*, vol. 39, n° 11, p. 41-45.
- Boschma R. (2005b)**, « Proximity and Innovation: A Critical Assessment », *Regional Studies*, vol. 39, n° 11, p. 61-74.
- Bouba-Olga O. et Grossetti M. (2008)**, « Socio-économie de proximité », *Revue d'économie régionale et urbaine*, octobre, n° 3, p. 311-328.
- Bourg D. (2020)**, « Inégalités sociales et écologiques. Une perspective historique, philosophique et politique », *Revue de l'OFCE*, n° 165 (1), p. 21-34.
- Bureau M.-C., Sarfati F., Simha J. et Tuchsirer C. (2013)**, « L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs », *Travail et emploi*, vol. 135, n° 3, p. 41-55.
- Castel R. (1995)**, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castel R. (2014)**, « La Nouvelle Question Sociale », *Spécificités*, vol. 6, n° 1, p. 19-29.
- Coenen H. (2001)**, « Recherche-action : rapports entre chercheurs et acteurs », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. VII, n° 16, p. 19-32.
- Colding J. et Barthel S. (2019a)**, « Exploring the Social-ecological Systems Discourse 20 Years Later », *Ecology and Society*, vol. 24, n° 1.
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – CNLE (2024)**, « Faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale », Rapport.
- Dardot P. et Laval C. (2015)**, « Chapitre 10. La praxis instituante », *Commun*, Paris, La Découverte.

- Defalvard H. (2023)**, « Chapitre 4. Penser le nouvel âge des communs », *La société du commun*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Douillet A.-C. (2003)**, Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique, *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 4, p. 583-606.
- Duvoux N. et Paugam S. (2013)**, *La régulation des pauvres*, Paris, Presses universitaires de France.
- Faure A. et Négrier E. (2007)**, *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Figuière C. et Metereau R. (2021)**, « Écodéveloppement et socio-économie écologique : congruences et complémentarités », *Cahiers d'économie politique*, vol. 79, n° 1, p. 153-190.
- Fretel A., Touchelay B. et Zune M. (2018)**, « Éditorial. Contrôler les chômeurs : une histoire qui se répète (forte de ses croyances et à l'abri des réalités) », *Revue française de socio-économie*, vol. 20, n° 1, p. 9-25.
- Gueydan G. et Jourdan J.-R. (2020)**, « Les appels à projets, une tentative d'articuler régulation de l'offre et projet associatif », *Vie sociale*, vol. 31-32, n° 3, p. 97-109.
- Hamzaoui M. (2005)**, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », *Pensée plurielle*, vol. 10, n° 2, p. 19-28.
- Kallis G. (2010)**, « Coevolution in Water Resource Development. The Vicious Cycle of Water Supply and Demand in Athens, Greece », *Ecological Economics*, vol. 69, n° 4, p. 796-809.
- Kallis G. et Norgaard R. B. (2010)**, « Coevolutionary Ecological Economics », *Special Section: Coevolutionary Ecological Economics: Theory and Applications*, vol. 69, n° 4, p. 690-699.
- Lafore R. (2024)**, *L'action sociale en France*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Lafuente-Sampietro O. (2023)**, « Des monnaies locales pour le développement territorial ? Une application de la théorie de la base économique aux monnaies locales convertibles », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, p. 281-301.
- Lagadeuc Y. et Chenorkian R. (2009)**, « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 2, p. 194-196.
- Laurent É. (2018)**, « La protection sociale : de l'incertitude au risque, de l'État Providence à l'État social-écologique », *Revue française de socio-économie*, vol. 20, n° 1, p. 191-194.
- Laurent É. (2020)**, « Introduction. La transition juste. Un nouvel âge de l'économie et de l'environnement », *Revue de l'OFCE*, vol. 165, n° 1, p. 5-20.
- Lo A. Y. et Spash C. L. (2013)**, « Deliberative Monetary Valuation: In Search of a Democratic and Value Plural Approach to Environmental Policy », *Journal of Economic Surveys*, vol. 27, n° 4, p. 768-789.
- Max-Neef M. (1992)**, *Human Scale Development. Conceptions, Applications and Further Reflections*, Londres, Zed Books.
- McGinnis M. D. et Ostrom E. (2014)**, « Social-ecological System Framework », *Ecology and Society*, vol. 1, n° 2 [en ligne] [ecologyandsociety.org](http://ecologyandsociety.org) (consulté le 17 septembre 2025).
- Norgaard R. B. (1994)**, *Development Betrayed. The End of Progress and a Coevolutionary Revisioning of the Future*, London, Routledge.
- Norgaard R. B. (2007)**, « Deliberative Economics: Kenneth E. Boulding Lecture Delivered at the 9th Biennial Meeting of ISEE, December 2006, Delhi India », *Ecological Economics of Coastal Disasters*, vol. 63, n° 2, p. 375-382.
- Okbani N. (2014)**, « Le rôle de l'évaluation dans l'expérimentation sociale, entre instrumentation et instrumentalisation : Le cas de l'évaluation des expérimentations du RSA », *Politiques et management public*, vol. 31, n° 1 [en ligne] [journals.openedition.org](http://journals.openedition.org) (consulté le 17 septembre 2025).

- Ostrom E. (2009)**, « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems », *Science*, vol. 325, n° 5939, p. 419-422.
- Ostrom E. (2010)**, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *The American Economic Review*, vol. 100, n° 3, p. 641-672.
- Paavola J. (2007)**, « Institutions and Environmental Governance: A Reconceptualization », *Ecological Economics*, vol. 63, n° 1, p. 93-103.
- Palier B. (2008)**, « Présentation », in Guillemard A.-M., *Où va la protection sociale ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- Partelow S. (2018)**, « A Review of the Social-ecological Systems Framework », *Ecology and Society*, vol. 23, n° 4 [en ligne] jstor.org (consulté le 17 septembre 2025).
- Paugam S. (2011)**, « La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi », *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- Prévost B. (2010)**, « Douglass North: Hétérodoxie néo-institutionnelle et néolibéralisme », *Revue de la régulation*, n° 7 [en ligne] journals.openedition.org (consulté le 17 septembre 2025).
- Prévost B. (2022)**, « Intervention publique et action de Proximité », in Ferru M. et Chauchefoin P. (dir.), *Territoires. État des savoirs et des pratiques*, Poitiers, Atlantiques éditions de l'actualité scientifique.
- Prévost B. et Rivaud A. (2019)**, « From Conservation to Offsetting and Neoliberalization: Institutional Change, Risks and Opportunities in the French Context », *Environment and Planning E: Nature and Space*, n° 2 (2), p. 323-347.
- Redman C., Grove J. et Kuby L. (2004)**, « Integrating Social Science into the Long-Term Ecological Research (LTER) Network: Social Dimensions of Ecological Change and Ecological Dimensions of Social Change », *Ecosystems*, n° 7, p. 161-171.
- Rivaud A. et Prévost B. (2018)**, « L'intendance du territoire : Une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ? », *Développement durable et territoires*, vol. 9, n° 3 [en ligne] journals.openedition.org (consulté le 17 septembre 2025).
- Spash C. L. (2009)**, « Editorial. The New Environmental Pragmatists, Pluralism and Sustainability », *Environmental Values*, vol. 18, n° 3, p. 253-256.
- Spash C. L. (2012)**, « New Foundations for Ecological Economics », *Ecological Economics*, n° 77, p. 36-47.
- Statius P. (2017)**, « La transition écologique et la démocratie : Quelques remarques philosophiques, politiques et anthropologiques », *La Pensée écologique*, vol. 1, n° 1 [en ligne] cairn.info (consulté le 17 septembre 2025).
- Swaton S. (2018)**, *Pour un revenu de transition écologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Swaton S. (2020)**, *Revenu de transition écologique : Mode d'emploi*, Paris, Presses universitaires de France.
- Swaton S. (2022)**, « Le revenu de transition écologique allier le social et l'écologie pour créer de nouveaux emplois », *Informations sociales*, vol. 206, n° 2, p. 85-92.
- Torre A. (2018)**, « Développement territorial et relations de proximité », *Revue d'économie régionale et urbaine*, décembre n° 5-6, p. 1043-1075.
- Torre A. et Talbot D. (2018)**, « Proximités : Retour sur 25 années d'analyse », *Revue d'économie régionale et urbaine*, décembre n° 5-6, p. 917-936.
- Vatn A. (2005)**, « Rationality, Institutions and Environmental Policy », *Ecological Economics*, n° 55, p. 203-217.

**Vatn A. (2009)**, « An Institutional Analysis of Methods for Environmental Appraisal », *Ecological Economics*, vol. 68, n° 8-9, p. 2207-2215.

**Villalba B. et Melin H. (2022)**, « Expérimentations de transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1 [en ligne] [journals.openedition.org](https://journals.openedition.org) (consulté le 17 septembre 2025).

**Zoein (2020)**, « Le Revenu de Transition Ecologique », podcast de Zoein [en ligne] [zoein.org](https://zoein.org) (consulté le 17 septembre 2025).